

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Bilan	7
Évolution de l'actif net	8
Résultats	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Programme de soutien au développement de l'Excellence	17
Annexe B - Programme Placements Sports & Loisirs	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir les éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits d'adhésion. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si les produits de cette nature, les résultats et les flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, les débiteurs au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 et les actifs nets présentés aux bilans au 31 mars 2023 et au 31 mars 2022 auraient dû faire l'objet d'ajustements. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

Le budget présenté aux fins de comparaison est celui approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion tenue le 3 août 2022. Les chiffres présentés n'ont pas été audités ni examinés.

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été redressées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 6 juillet 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A101673

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

BILAN

AU 31 MARS 2023

	2023	2022 (redressé)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	327 081	397 316
Débiteurs (note 4)	124 643	13 804
Frais payés d'avance	<u>23 830</u>	<u>18 264</u>
	475 554	429 384
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>13 089</u>	<u>17 848</u>
	<u><u>488 643</u></u>	<u><u>447 232</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	103 157	30 331
Apports reportés (note 8)	43 346	60 914
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u>186 503</u>	<u>91 245</u>
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	28 875
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 10)	<u>13 089</u>	<u>17 451</u>
	<u>13 089</u>	<u>46 326</u>
	<u>199 592</u>	<u>137 571</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ AU REMBOURSEMENT DU PRÊT COVID- 19 (note 11)	40 000	30 000
AFFECTÉ AU FONDS DE PRÉVOYANCE (note 11)	100 000	100 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	-	396
NON AFFECTÉ	<u>149 051</u>	<u>179 265</u>
	<u>289 051</u>	<u>309 661</u>
	<u><u>488 643</u></u>	<u><u>447 232</u></u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Claudia Diaz, administrateur

 administrateur

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Affecté au prêt COVID-19 (note 11) \$	Investi en immobi- lisations \$	Affecté au Fonds de prévoyance (note 11) \$	Non affecté \$	2023 Total \$	2022 Total (redressé) \$
Solde au début de l'exercice						
Déjà établi	30 000	17 848	100 000	153 366	301 214	339 793
Redressement sur l'exercice antérieur (note 2)	-	17 452	-	8 447	25 899	-
Redressé	30 000	396	100 000	179 265	309 661	339 793
Insuffisance des produits sur les charges	-	(396)	-	(20 214)	(20 610)	(30 132)
Affectation interne	10 000	-	-	(10 000)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>40 000</u>	<u>-</u>	<u>100 000</u>	<u>149 051</u>	<u>289 051</u>	<u>309 661</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Budget	2023	2022
	(Non audité)	(redressé)	(redressé)
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Subventions			
Subvention MEES	115 229	115 229	94 600
SSUC	-	4 516	51 475
Subvention à rembourser dans le cadre du programme CUEC	-	(10 000)	-
	<u>115 229</u>	<u>109 745</u>	<u>146 075</u>
Opérations régulières			
Événements	40 000	32 026	3 226
Commandites	22 000	16 147	12 273
Adhésion membres	230 000	201 061	97 005
Adhésion clubs	32 000	39 350	20 600
Emploi Québec	-	-	3 270
Intérêts	1 000	3 285	518
Stages d'entraîneurs	15 000	11 890	10 220
	<u>340 000</u>	<u>303 759</u>	<u>147 112</u>
Programme Placements Sports et Loisirs (annexe B)			
Appariement	29 200	37 537	7 811
Dons	10 000	12 855	2 675
Intérêts	4 000	3 812	3 560
	<u>43 200</u>	<u>54 204</u>	<u>14 046</u>
	<u>498 429</u>	<u>467 708</u>	<u>307 233</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	231 945	222 542	198 265
Services professionnels	162 420	117 896	88 338
Championnats provinciaux	59 500	72 849	22 908
Programme de soutien aux clubs	23 000	22 772	-
Promotion du sport	27 700	20 223	12 817
Informatique et impression	7 670	7 137	5 035
Transports et communications	13 250	16 613	9 209
Amortissement des immobilisations	-	397	793
	<u>525 485</u>	<u>480 429</u>	<u>337 365</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'OPÉRATIONS RÉGULIÈRES	(27 056)	(12 721)	(30 132)
PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE (annexe A)	(41 000)	(7 889)	-
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(68 056)</u>	<u>(20 610)</u>	<u>(30 132)</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022 (redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(20 610)	(30 132)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 759	5 156
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(4 362)	(4 363)
	<u>(20 213)</u>	<u>(29 339)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(110 839)	6 865
Frais payés d'avance	(5 566)	20 800
Créditeurs	72 826	13 610
Apports reportés	(17 568)	42 522
	<u>(61 147)</u>	<u>83 797</u>
(Sorties) rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>(81 360)</u>	<u>54 458</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>(21 814)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	-	1 500
Variation nette de la dette à long terme	11 125	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations suite à l'acquisition d'immobilisations subventionnées	<u>-</u>	<u>21 814</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>11 125</u>	<u>23 314</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(70 235)	55 958
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>397 316</u>	<u>341 358</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>327 081</u></u>	<u><u>397 316</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 18 août 1970. Le but de l'organisme est de promouvoir la pratique de la boxe olympique au Québec. L'organisme est exempté d'impôts sur le revenu.

2 - REDRESSEMENT SUR L'EXERCICE ANTÉRIEUR

La direction a découvert que, dans les opérations en lien avec le Programme de soutien au développement de l'Excellence (ci-après « PSDE »), pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, l'utilisation des apports a été sous-évaluée de 4 084 \$. Aussi, un montant de 21 914 \$ d'apport reporté aurait dû être présenté séparément puisqu'il a servi à acquérir des équipements, et finalement, un revenu de 4 363 \$ aurait dû être ajouté pour amortir la première année d'utilisation de cet équipement.

Par conséquent, aux résultats de 2022, le poste « Subvention MEES - Excellence » été augmenté de 4 084 \$ et le poste « Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations » a été augmenté de 4 363 \$. Pour le bilan daté du 31 mars 2022, le solde du compte « Apports reportés » a été diminué de 25 263 \$ et le compte « Apports reportés afférents aux immobilisations » a été augmenté d'un montant de 16 816 \$. Au 1er avril 2022, le solde de l'actif net investi en immobilisations a été diminué de 17 452 \$, le solde de l'actif net non affecté a été augmenté de 25 899 \$, le solde du compte « Apports reportés » a été diminué de 25 263 \$ et le compte « Apports reportés afférents aux immobilisations » a été augmenté d'un montant de 16 816 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Adhésion

Les produits d'adhésion sont constatés linéairement sur la période couverte par celle-ci.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Événements et stages

Les produits tirés des événements et des stages sont constatés lorsque les activités ont eu lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Arène	20 ans
Équipement d'entraînement et de compétition	5 ans

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs et de la dette à long terme.

La direction est d'avis que ces instruments n'exposent pas l'organisme à un risque significatif de liquidité, de crédit ou de marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

4 - DÉBITEURS

	2023 \$	2022 \$
Placements Sports & Loisirs	47 305	3 836
Subvention à recevoir MEES	73 476	8 318
Taxes à la consommation	3 862	1 650
	<u>124 643</u>	<u>13 804</u>

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023**

5 - IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Arène	15 865	15 865	-	397
Équipement d'entraînement et de compétition	<u>21 814</u>	<u>8 725</u>	<u>13 089</u>	<u>17 451</u>
	<u>37 679</u>	<u>24 590</u>	<u>13 089</u>	<u>17 848</u>

6 - CRÉDITEURS

	2023 \$	2022 \$
Fournisseurs et frais courus	83 784	5 984
Salaires et vacances	18 050	20 430
Sommes dues à l'État	<u>1 323</u>	<u>3 917</u>
	<u>103 157</u>	<u>30 331</u>

7 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une disponibilité de crédit totale de 40 000 \$ sur cartes de crédit dont 30 000 \$ est une marge de crédit, renouvelable annuellement sans aucune garantie. Les montants prélevés portent intérêt au taux annuel de 10,7 %. Au 31 mars 2023, la marge de crédit est inutilisée.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

8 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 mars 2022 (Redressé) \$	Octrois \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 mars 2023 \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Ministère de l'Éducation du Québec	60 915	232 772	(258 841)	34 846
PSES - Événements sportifs	<u> -</u>	<u> 8 500</u>	<u> -</u>	<u> 8 500</u>
	<u>60 915</u>	<u>241 272</u>	<u>(258 841)</u>	<u>43 346</u>

9 - DETTE À LONG TERME

	2023 \$	2022 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Compte d'urgence d'entreprise canadienne ^(a)	40 000	28 875
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>40 000</u>	<u> -</u>
	<u> -</u>	<u>28 875</u>

a) L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes.

Au cours de l'exercice, l'apporteur a confirmé que l'organisme n'était pas éligible et devra rembourser l'emprunt de 30 000 \$ ainsi que la portion reconnue comme subvention dans un exercice antérieur pour 10 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023. Par conséquent, l'organisme a comptabilisé un montant débiteur de 10 000 \$ dans les produits Subvention « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (CUEC) » et un montant de 1 125 \$ (1 500 \$ en 2022) sous forme de charge d'intérêts qui est comptabilisé sous la rubrique « Services professionnels » dans les résultats de l'exercice.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

10 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent les montants non amortis des apports affectés ayant servi à l'achat d'équipements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	2023 \$	2022 (redressé) \$
Subventions		
PSDE - Mise en oeuvre des projets synergiques - Bonification de l'année 2021-2022	<u>13 089</u>	<u>17 451</u>
	2023 \$	2022 (redressé) \$
Solde au début de l'exercice	17 451	-
Acquisitions d'immobilisations subventionnées	<u>-</u>	<u>21 814</u>
	17 451	21 814
Amortissement de l'apport pour l'exercice	<u>(4 362)</u>	<u>(4 363)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 089</u>	<u>17 451</u>

11 - AFFECTATION INTERNE

Le 5 juin 2020, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 100 000 \$ au Fonds de prévoyance pour la réalisation de ses projets futurs.

En date du 7 juillet 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 30 000 \$ au remboursement du prêt COVID-19.

Le 5 juillet 2023, le conseil d'administration a résolu d'affecter rétroactivement un montant additionnel de 10 000 \$ au remboursement du prêt COVID-19 en raison de l'obligation de rembourser la subvention pour laquelle la Fédération n'est plus éligible. Le total affecté s'élève à 40 000 \$ au 31 mars 2023.

L'organisme ne peut utiliser les actifs nets grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

12 - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS ET LOISIRS

En vertu du programme Placements Sports & Loisirs qui a pris fin le 31 mars 2021 dernier, l'organisme a déposé auprès du gestionnaire Fondation du Grand Montréal (FGM) 20 % des dons admissibles ainsi que l'appariement correspondant. Le capital sera comptabilisé aux livres de l'organisme une fois la période de 10 ans atteinte. Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire FGM s'élève à 88 084 \$.

Dans le cadre du programme Placements Sports & Loisirs qui est venu à échéance le 31 mars 2023, l'organisme a recueilli un total de 12 855 \$ (2 675 \$ en 2022) en dons admissibles au programme Placements Sports, lui donnant droit à un appariement maximal de 50 135 \$ (10 433 \$ en 2022). De ce montant, 12 598 \$ (2 622 \$ en 2022) n'a pas été comptabilisé comme revenu, car cette somme est affectée au fonds de dotation - Gestionnaire Desjardins gestion du patrimoine (DGP). Le total du capital accumulé auprès du gestionnaire DGP s'élève à 7 082 \$.

13 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Budget	2023 (redressé)	2022 (redressé)
	\$	\$	\$
ANNEXE A - PROGRAMME DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXCELLENCE			
PRODUITS DE SUBVENTIONS			
MEES - Excellence	200 000	258 841	162 900
MEES - Bonification	-	-	91 130
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	-	4 362	4 363
	<u>200 000</u>	<u>263 203</u>	<u>258 393</u>
CHARGES			
Programmes engagement entraîneurs	50 000	73 476	217 130
Programmes d'entraînement	25 000	32 340	7 212
Programmes de compétitions	100 000	87 632	-
Préparation jeux du Canada	20 000	20 380	-
Perfectionnement des entraîneurs et officiels	6 000	7 312	-
Projet Synergique	35 000	45 589	29 688
Amortissement des immobilisations corporelles	5 000	4 363	4 363
	<u>241 000</u>	<u>271 092</u>	<u>258 393</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(41 000)</u>	<u>(7 889)</u>	<u>-</u>
ANNEXE B - PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS			
PRODUITS			
Dons	10 000	12 855	2 675
Appariement	29 200	37 537	7 811
Intérêts	4 000	3 812	3 560
	<u>43 200</u>	<u>54 204</u>	<u>14 046</u>
CHARGES			
Salaires et charges sociales	35 000	40 000	6 085
Transports et communications	5 000	5 000	1 260
Informatique et impression	2 000	4 000	2 811
Promotion du sport	1 200	5 204	3 890
	<u>43 200</u>	<u>54 204</u>	<u>14 046</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>